

# DOSSIER DE PRESSE

## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE 2022

Août 2022

## Avant-propos

Depuis 2016, l'ANESF (Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes), réalise une enquête pour évaluer le Coût de la Rentrée. L'**indicateur du Coût de la Rentrée** (iCDR) est calculé par les différentes fédérations du réseau de la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) afin d'évaluer le coût moyen d'une rentrée universitaire pour un·e étudiant·e.

L'iCDR sépare les **frais de vie courante** des **frais spécifiques à la rentrée universitaire**. La comparaison avec les frais de la rentrée précédente permet d'analyser l'évolution de ces coûts. Nous basons nos calculs sur le recensement et l'indicateur du Coût de la Rentrée réalisé par la FAGE, que nous adaptons à la répartition géographique de nos établissements en France, ainsi que sur les réponses fournies par nos administrateur·rice·s.

Cette année, le coût moyen de la **rentrée d'un·e étudiant·e sage-femme en 2ème année de licence est de 2528,49 €**, ce qui représente une **augmentation de 4,27%** par rapport à la rentrée universitaire 2021-2022. Nous remarquons également que, au-delà de l'augmentation des frais dans la majorité des catégories étudiées, il y a une nette **disparité** entre l'Île-de-France et les autres régions de France.

Enfin, il nous a semblé important de réaliser une partie plus détaillée sur les frais que rencontre un·e étudiant·e sage-femme lors de son cursus afin de réaliser ses stages. En effet, "l'enquête logement-transport" réalisée par l'ANESF en 2021 a révélé que les étudiant·e·s sages-femmes parcourent en moyenne 4599,75 km par an pour se rendre en stage. Il nous a donc paru intéressant d'aborder ces frais qui sont souvent couplés à des dépenses de logements pour se rapprocher de ces lieux de stages délocalisés.

En vous souhaitant une bonne lecture,

**Benjamin Lohez**  
**Vice-Président en charge des Affaires Sociales et de la Défense des Droits à l'ANESF**

## Sommaire

<b>Avant-propos</b>	2
<b>I. Présentation de l'ANESF</b>	4
<b>II. Présentation de l'indicateur du Coût de la Rentrée</b>	5
<b>III. Analyse synthétique</b>	6
<b>IV. Frais de vie courante</b>	7
<b>A. Loyers</b>	9
<b>B. Repas RU</b>	9
<b>C. Consommables</b>	9
<b>D. Téléphonie et internet</b>	10
<b>E. Loisirs</b>	11
<b>F. Transports</b>	11
<b>G. Focus sur : les frais de logement et de transport lors des stages délocalisés</b>	12
<b>V. Frais de rentrée universitaire</b>	13
<b>H. Frais de scolarité : inscription + CVEC</b>	14
<b>I. Complémentaire santé</b>	14
<b>J. Assurance logement</b>	15
<b>K. Frais d'agence</b>	15
<b>L. Matériel pédagogique</b>	16
<b>M. Matériel de stage et de travaux pratiques</b>	16
<b>VI. Variation des revenus</b>	17
<b>N. Bourses</b>	17
<b>O. Rémunération 2nd cycle</b>	18
<b>P. Vaccination</b>	18
<b>Q. Equivalence AS/AP</b>	19
<b>VIII. Contacts</b>	20

## I. Présentation de l'ANESF

L'ANESF est l'unique association étudiante représentant les étudiant·e·s sages-femmes. Elle existe depuis 1987 et fédère plus de 4000 étudiant·e·s sages-femmes parmi les 34 structures de formation en France grâce à leur adhésion et leur participation active à nos projets et nos réflexions.

L'ANESF a pour but :

- De rassembler et de représenter les étudiant·e·s sages-femmes de France afin de défendre leurs droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels,
- De participer activement à l'évolution de la formation en sciences maïeutiques et de la profession,
- De fédérer et de contribuer au développement du réseau associatif des étudiant·e·s sages-femmes, à leur formation, ainsi qu'à leur professionnalisation,
- D'inciter les étudiant·e·s sages-femmes à devenir acteur·rice de leur citoyenneté à travers une démarche solidaire et d'éducation populaire,
- D'être actrice dans les décisions et les actions de santé publique notamment à visée éducative et préventive,
- D'affirmer et de réaffirmer ses valeurs républicaines que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité tout au long de son existence.

## II. Présentation de l'indicateur du Coût de la Rentrée

L'iCDR est un indicateur qui permet de calculer le coût de la rentrée pour un·e étudiant·e de 20 ans, en première année de licence, non boursier·ère, n'habitant pas au domicile familial et sans double inscription.

L'ANESF se sert des données fournies par la FAGE et l'adapte à son territoire, puisque nous n'avons pas de structures de formation dans toutes les villes françaises. Nous réalisons donc une pondération : 3 établissements en Île-de-France, 28 situés dans d'autres régions de France Métropolitaine, et 2 en DROM-COM (La Réunion et la Martinique).

Également, les étudiant·e·s de première année de licence représentent les étudiant·e·s en PASS/LAS, nous nous basons donc sur le **coût moyen de la rentrée pour un·e étudiant·e entrant en 2ème année de licence** (DFGSMa2).

Nous avons sondé nos administrateur·rice·s afin de cibler les **frais spécifiques à la filière maïeutique**. Nous avons récolté 31 réponses sur 33, les chiffres spécifiques à la filière maïeutique sont donc basés sur ces 31 réponses.

L'indicateur sépare les différentes dépenses en 2 catégories, comprenant chacune différents postes de dépenses :

- Les **frais de vie courante** sont des frais fixes au cours des mois de l'année comprenant : loyers, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien. Pour ces frais, nous ne prenons pas en compte La Réunion et la Martinique, les coûts étant très différents de ceux de la France métropolitaine.
- Les **frais spécifiques de rentrée universitaire** comprennent les frais d'inscription, les frais de Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVE-C), les frais d'agence, la souscription à une assurance logement et à une complémentaire santé, le matériel pédagogique ainsi que le matériel de stage.

Pour ces frais, nous excluons les frais de Lille FMM. Étant un établissement privé, leurs frais ne sont pas soumis aux réglementations de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

### III. Analyse synthétique

*Tableau 1 : Évolution globale du coût de la rentrée pour un·e étudiant·e en 1er cycle, avec pondération de 3 écoles en Île-de-France et 28 en région.*

	2021	2022
<b>Frais de vie courante</b>	1132,12 €	1160,07 €
<b>Frais spécifique de rentrée</b>	1292,74 €	1368,43 €
<b>Total</b>	2424,86 €	<b>2528,49 €</b>
<b>Variation</b>		<b>+4,27 %</b>

Nos calculs ont démontré que la rentrée universitaire coûtera en moyenne **2528,49€**, ce qui représente une **hausse de 4,27%** par rapport à la rentrée universitaire de 2021-2022.

## IV. Frais de vie courante

*Tableau 2 : Évolution nationale des frais de la vie courante pour un·e étudiant·e avec pondération de 3 établissements en Île-de-France et 28 en région.*

	2021	2022
<b>Loyer et charges</b>	495,33 €	<b>499,94 €</b>
<b>Repas au RU</b>	66 €	66 €
<b>Alimentation</b>	181,98 €	<b>200,95 €</b>
<b>Équipement divers</b>	155,46 €	<b>158,71 €</b>
<b>Téléphone + internet</b>	54,99 €	53,32 €
<b>Loisirs</b>	76,95 €	76,95 €
<b>Transports</b>	101,41 €	<b>104,20 €</b>
<b>Total</b>	1132,12 €	<b>1160,07 €</b>
<b>Variation</b>		<b>+ 2,47 %</b>

*Tableau 3 : Évolution des frais de la vie courante pour un-e étudiant-e en région ou en Île-de-France*

	Régions		IDF	
	2021	2022	2021	2022
<b>Loyer et charges</b>	476,16 €	<b>481,64 €</b>	674,3 €	670,76 €
<b>Repas au RU</b>	66 €	66 €	66 €	66 €
<b>Alimentation</b>	179,74 €	<b>198,47 €</b>	202,92 €	<b>224,07 €</b>
<b>Équipement divers</b>	154,4 €	<b>157,63 €</b>	165,37 €	<b>168,82 €</b>
<b>Téléphone + internet</b>	54,99 €	53,32 €	54,99 €	53,32 €
<b>Loisirs</b>	76,40 €	76,40 €	82,06 €	82,06 €
<b>Transports</b>	100,97 €	<b>103,61 €</b>	105,50 €	<b>109,66 €</b>
<b>Total</b>	1108,66 €	<b>1137,07 €</b>	1351,14 €	<b>1374,69 €</b>
<b>Variation</b>		<b>+ 2,56 %</b>		<b>+ 1,74 %</b>

## A. Loyers

La moyenne est réalisée pour chaque ville à partir du coût moyen d'un studio de 20 à 30 m<sup>2</sup>, ainsi que pour un T2 de moins de 30 m<sup>2</sup>, représentant les deux formes de logement les plus utilisées par les étudiant·e·s.

La moyenne a été calculée selon les 31 établissements de formation de France métropolitaine, dont 3 en Île-de-France et 28 dans d'autres régions, ce qui nous mène à un coût moyen de loyer mensuel de **499,94 €**.

	Régions		IDF		National	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Loyers</b>	476,16 €	481,64 €	674,30 €	670,76 €	495,33 €	<b>499,94 €</b>

## B. Repas RU

Nous comptons en moyenne 5 repas par semaine, 4 semaines par mois pour un·e étudiant·e non boursier·ère, à 3,30€ le repas. Ce qui fait un total de 66€ par mois.

## C. Consommables

Les consommables regroupent différentes classes de dépense :

- Alimentation : en dehors des repas au RU, ce qui représente 30 petits déjeuners et 40 repas
- Equipements divers :
  - Informatique : mensualité d'un ordinateur de 300€ avec un prêt à taux 0%
  - Vêtements : 1 ensemble jean, tee-shirt et sweat
  - Hygiène : Lot de base de produits d'hygiène
  - Entretien : Produits d'entretiens

	Régions		IDF		National	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Alimentation</b>	179,74 €	198,47 €	202,92 €	224,07 €	181,98 €	200,95 €
<b>Equipement divers</b>	154,40 €	157,63 €	165,37 €	168,82 €	155,46 €	158,71 €
<b>Total</b>	334,14 €	356,10 €	368,29 €	392,89 €	337,44 €	<b>359,66 €</b>

## D. Téléphonie et internet

Pour fixer ce prix, nous avons réalisé la moyenne des abonnements de téléphonie mobile, fixe et internet chez certains grands opérateurs français.

	2021	2022
<b>Téléphonie internet</b>	54,99 €	53,32 €

## E. Loisirs

Nous avons pris en compte 2 livres par mois avec le prix moyen du livre à 11€, ainsi que le montant moyen des sorties estimé par l'enquête OVE de 2010.

	Régions		IDF		National	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Loisirs</b>	76,40 €	76,40 €	82,06 €	82,06 €	76,95 €	<b>76,95 €</b>

## F. Transports

Nous avons fixé le coût moyen de 5 allers-retours de 28km par mois ainsi qu'un abonnement de transports en commun au tarif étudiant.

	Régions		IDF		National	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Transports</b>	100,97 €	103,61 €	105,50 €	109,66 €	101,41 €	<b>104,20 €</b>

## G. Focus sur : les frais de logement et de transport lors des stages délocalisés

En 2021, l'ANESF a réalisé une enquête logement et transport, à laquelle 271 étudiant·e·s ont répondu, dont 72 issues des étudiants·e·s en DFGSMa2, 90 de DFGSMa3, 74 de DFASMa1 et 33 de DFASMa2.

L'enquête a révélé que 71 étudiant·e·s sur les 271 (soit  $\frac{1}{3}$ ) ont dû payer un logement avec en moyenne **147€ par stage** (allant de 80€ à 950€ pour un stage de moins d'un mois).

L'absence de transport en commun dans les villes où s'effectuent des stages, nécessite la possession d'une voiture ce qui entraîne des frais de parking, d'essence, d'autoroute, d'assurances etc...

Sur les 234 personnes ayant notifié leurs dépenses de transport, nous avons une moyenne de **109€ de frais** lors d'un stage de 3 semaines à 1 mois.

Un recensement des terrains de stage à également été effectué, ainsi l'ANESF a calculé la distance moyenne entre le CH de rattachement et un terrain de stage qui est de **65,88 km**.

De plus, l'ANESF a analysé les attribution de stage de chaque étudiant·e (soit 2 823 personnes) pour l'année 2021-2022 et de calculer la distance qu'il·elle parcourt annuellement pour aller en stage (sur la base de la distance entre le CH de référence et le lieu de stage).

Nous remarquons ainsi qu'en moyenne un·e étudiant·e sage-femme parcourt **4599 km par an pour aller en stage**.

Concernant l'indemnité de transport, les étudiant·e·s sages-femmes de second cycle ont le droit à des indemnités à hauteur de **130 euros bruts** pour tout stage à plus de 15 km du CH de référence ainsi que du logement déclaré de l'étudiant·e.

Ainsi, un·e étudiant·e de 2ème cycle peut actuellement bénéficier de **780€ au maximum** d'indemnités forfaitaires de transport annuelles (en réalisant tous les stages de l'année à plus de 15 km).

Tandis qu'en se basant sur l'indemnisation dont les étudiant·e·s en soins infirmiers peuvent bénéficier ainsi que sur nos calculs basé sur le tableau de distance parcourue, l'étudiant·e·s de 2ème cycle pourrait bénéficier de **1769,06€ d'indemnités kilométriques**.

Un·e étudiant·e du 1er cycle qui ne peut bénéficier actuellement de l'indemnité forfaitaire de transport, pourrait bénéficier de **988,11€ d'indemnités kilométriques**.

**Revendications : L'ANESF se positionne pour :**

- 1) **L'indemnisation kilométrique à frais réels des étudiant·e·s sages-femmes dès le 1er cycle**
- 2) **L'accès à des logements pour les ESF lorsqu'il-elle-s réalisent des stages en dehors de leur CH de référence**

## V. Frais de rentrée universitaire

	DFGSMa2 2021	DFGSMa2 2022
<b>Frais d'inscription</b>	170 €	170 €
<b>CVEC</b>	92 €	<b>95 €</b>
<b>Complémentaire santé</b>	307,20 €	307,20 €
<b>Assurance logement</b>	67,99 €	<b>75,93 €</b>
<b>Frais d'agence</b>	238,58 €	238,58 €
<b>Matériel pédagogique</b>	262,97 €	<b>304,58 €</b>
<b>Matériel de stage</b>	154 €	<b>177,14 €</b>
<b>Total</b>	1292,74 €	<b>1368,43 €</b>
<b>Variation</b>	<b>+ 5,85%</b>	

Depuis 3 ans, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a décidé de geler les frais d'inscription. Malgré cela, nous remarquons une **hausse de 75,69€ (+5,85%)** due à l'augmentation du coût de l'assurance logement, du matériel pédagogique et du matériel de stage.

## H. Frais de scolarité : inscription + CVEC

Frais d'inscriptions moyens pour un·e étudiant·e entrant en licence 2 (DFGSMa2), non boursier·ère.

	2021	2022
<b>Frais d'inscription licence</b>	170 €	170 €
<b>Frais d'inscription master</b>	243 €	243 €
<b>CVE-C</b>	92 €	95 €

## I. Complémentaire santé

Les frais de complémentaire santé sont basés sur les tarifs de l'offre Essentielle LMDE, qui est une complémentaire santé nationale, à laquelle tou·te·s les étudiant·e·s peuvent souscrire.

	2021	2022
<b>Complémentaire santé</b>	307,20 €	307,20 €

## J. Assurance logement

Nous avons calculé le coût moyen d'une assurance du type "Essentielle" au sein des mutuelles.

	Régions		IDF		National	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Assurance logement</b>	67,88 €	75,72 €	69 €	77,84 €	67,99 €	<b>75,93 €</b>

## K. Frais d'agence

Les frais d'agence sont à la charge du bailleur, la constitution de son dossier, la rédaction du bail ainsi que la réalisation de l'état des lieux sont à ses frais.

Nous avons pris en compte les plafonds prévus pour un logement de 20 m<sup>2</sup>, avec état des lieux.

	Régions		IDF		National	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Frais d'agence</b>	232 €	232 €	300 €	300 €	238,58 €	<b>238,58 €</b>

## L. Matériel pédagogique

Nous n'avons pas compté l'ordinateur puisqu'il a été compté dans les frais de vie courante. Cependant, nous prenons en compte le matériel d'écriture, les fournitures diverses ainsi que le sac-à-dos.

	2021	2022
<b>Matériel pédagogique</b>	262,97 €	<b>304,58 €</b>

## M. Matériel de stage et de travaux pratiques

Nous avons estimé à 70€ le petit matériel nécessaire sur les terrains de stage : pince Kocher, ciseaux, chaussures, garrot, carnet, mètre ruban... ainsi que le matériel demandé pour réaliser des travaux pratiques : orange, poulet...

A cela, nous ajoutons les tenues de stage, qui, lorsqu'elles sont payantes, coûtent en moyenne 26,78 €/tenue. Les établissements de formation réclament 4 tenues en moyenne, ce qui représente un coût de 107,14€.

	2021	2022
<b>Petit matériel</b>	75 €	70 €
<b>Tenues</b>	79 €	107,14 €
<b>Total</b>	154 €	<b>177,14 €</b>

**10 établissements** demandent encore aux étudiant·e·s entrant en DFGSMa2 de payer leurs tenues, malgré les instructions interministérielles parues le 9 décembre 2020 et 3 mai 2021, ordonnant aux centres accueillant des étudiant·e·s en stage, de leur **fournir et d'entretenir gratuitement les tenues de stage**. Les étudiant·e·s se retrouvent à payer les tenues, et leur entretien, ou doivent les entretenir à domicile malgré la crise sanitaire actuelle.

**Revendication : L'ANESF se positionne pour le respect des instructions interministérielles concernant la gratuité et l'entretien des tenues de stage et pour que les régions prennent en charge l'intégralité des frais inhérents à la formation, en y incluant les frais relatifs aux travaux pratiques et les frais de supports pédagogiques**

## VI. Variation des revenus

### N. Bourses

A la rentrée, les bourses sur critères sociaux vont augmenter de 4%. Les grilles des Bourses de Formation Sanitaire et Sociale (BFSS) étant alignées avec celles des Bourses sur Critères Sociaux (BCS), les étudiant·e·s sages-femmes bénéficieront de cette augmentation en septembre 2022.

**Revendication : L'ANESF se positionne pour la gestion des bourses de notre formation par le CROUS.**

## O. Rémunération 2nd cycle

Les étudiant·e·s sages-femmes de 4ème année sont rémunéré·e·s de septembre à août inclus (12 mensualités) et les étudiant·e·s sages-femmes de 5ème année sont rémunéré·e·s de septembre à juin inclus (10 mensualités).

De plus, dès le 1er juillet 2022, une hausse de 3,5% du point d'indice dans la fonction publique hospitalière a été réalisée par le gouvernement.

Année de formation	Rémunération	Mensualités (brut)	Montants annuels (brut)
4ème année	12 mois	269,10 €	3 229,20 €
5ème année	10 mois	397,44 €	3 974,40 €

**Revendication : L'ANESF se positionne pour une rémunération à 3,90€/heure des étudiant·e·s en second cycle, ce qui correspond au minimum légal pour un·e étudiant·e de l'enseignement supérieur.**

**L'ANESF veille également au respect de la juste rémunération des étudiant·e·s du second cycle.**

## P. Vaccination

Depuis la parution de l'arrêté du 26 mars et du décret du 11 mai 2021, tou·te·s les étudiant·e·s sages-femmes peuvent vacciner, dans l'objectif de participer à la lutte contre la crise sanitaire.

Rémunération des vacances de vaccination des étudiant·e·s sages-femmes du 1er cycle :

Les textes ne sont pas précis, mais supposons que la rémunération des étudiant·e·s sages-femmes de premier cycle s'aligne sur la rémunération des étudiant·e·s en médecine du premier cycle.

- 12 €/h de 8h à 20h
- 18 €/h de 20h à 23h et de 6h à 8h
- 24 €/h de 23h à 6h, les dimanche et jours fériés

### Rémunération des vacances de vaccination des étudiant·e·s sages-femmes du 2ème cycle

:

- 24 €/h de 8h à 20h
- 36 €/h de 20h à 23h
- 48 €/h de 23h à 6h, et les dimanches et jours fériés

### **Q. Equivalence AS/AP**

Depuis l'arrêté du 3 février 2022, les étudiant·e·s sages-femmes ont l'équivalence d'aide soignant·e à partir de la validation de la 2ème année et d'auxiliaire de puériculture à partir de la validation de la 3ème année.

Ces équivalences permettent aux étudiant·e·s de réaliser des vacances rémunérées de la même façon qu'un agent titulaire du premier échelon du premier grade du corps concerné ou sur le salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé.

## **VII. Résumé des revendications de l'ANESF**

Face à ces constats, l'ANESF porte plusieurs revendications :

- **L'indemnisation kilométrique** à frais réels des étudiant·e·s sages-femmes au 1er et 2ème cycle
- **L'accès à des logements** lorsqu'il·elle·s réalisent des stages en dehors de leur CH de référence
- La **suppression des frais complémentaires** et des frais liés aux **tenues de stage**
- La suppression des **frais de passerelle**.
- La **gestion des bourses** de notre formation par le **CROUS**
- Une **rémunération à 3,90€/heure** des étudiant·e·s en second cycle, et respect de la rémunération de ces étudiant·e·s.

De manière plus générale, l'ANESF se positionne pour **l'intégration universitaire** des établissements de formation, pour **l'accès à un logement** lorsque les stages sont éloignés du domicile des étudiant·e·s et pour un **accès facilité aux services du CROUS**, par le biais du guichet unique.

## VIII. Contacts

**Loona MOURENAS** - Porte-Parole, 2022-2023 - [porteparole@anesf.com](mailto:porteparole@anesf.com),  
06.46.68.58.62

**Benjamin LOHEZ** - Vice-Président en charge des Affaires Sociales et de la Défense des  
Droits, 2022-2023 - [affairesociales@anesf.com](mailto:affairesociales@anesf.com), 06.47.33.35.41